

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 24 JUIN 2020.

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance du Conseil communal qui est tenue pour la seconde fois, à la "Grande Salle", salle de gymnastique.

Le Président adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public ainsi qu'à Monsieur Proust et Monsieur Monier d'Equitim qui répondront à d'éventuelles questions.

1. APPEL.

La secrétaire procède à l'appel : 29 Membres sont présents.

Excusé : Monsieur Hervé Moine

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction pour les travaux de ce soir.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président annonce une modification dans les points de l'ordre du jour. Les rapports seront présentés d'abord par la Commission ad hoc et ensuite par la Commission des finances.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2020.
4. Postulat : Aubonne, une variante de contournement sans consentement
5. Préavis N°4/2020 – Comptes de l'exercice 2019 et rapport de gestion
6. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°2/2020 – Achat de la parcelle 77 sis à Lavigny.
7. Rapport de la ComFin sur le préavis N°2/2020 – Achat de la parcelle 77 sis à Lavigny.
8. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°3/2020 – Projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur les parcelles N°53, 57 et 77 en faveur de la Fondation "Equitim" et la création de surfaces d'activité et d'un parking communal.
9. Rapport de la ComFin sur le préavis N°3/2020 – Projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur les parcelles N°53, 57 et 77 en faveur de la Fondation "Equitim" et la création de surfaces d'activité et d'un parking communal.
10. Rapport de la ComFin sur le préavis N°5/2020 – Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable à la Route du Moulin Martinet et des eaux claires au Chemin du Signal.
11. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°5/2020 – Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable à la Route du Moulin Martinet et des eaux claires au Chemin du Signal.
12. Renseignements de la Municipalité.
13. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour adapté en séance est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2020 est accepté à l'unanimité.

4. POSTULAT : AUBONNE, UNE VARIANTE DE CONTOURNEMENT SANS CONSENTEMENT.

Monsieur Pierre-Yves Rochat donne lecture du postulat qu'il a déposé et qui est signé-soutenu par vingt-neuf (29 sur 30) Conseillers-ères.

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, souligne que le contournement de la ville d'Aubonne est un sujet de longue date (des décennies). La municipalité de Lavigny a été peu consultée dans cette démarche. Lors d'une présentation de ladite variante en mars, la municipalité de Lavigny s'est positionnée comme mentionné dans le postulat au point 1 et 2.
- Monsieur Laurent Zurflüh souligne qu'il est soulagé de savoir que le projet a peu de chance d'aboutir mais néanmoins, par la presse et par les décisions du Conseil communal d'Aubonne, il y a eu ingérence dans les affaires de la commune de Lavigny par ce projet qui empiète sur notre commune. Il attend un signal fort de la part de l'autorité exécutive de la Commune de Lavigny tel que demandé par le présent postulat pour que les choses soient claires ; ceci par la presse pour le Canton et pour la Commune d'Aubonne afin que ce pont ne voie jamais le jour.
- Monsieur Claude Philipona informe que tout le travail est fait dans ce sens et si l'on regarde le rapport, il y a peu de chance que cela aboutisse.
- Monsieur Laurent Zurflüh remarque qu'il n'y a pas de courrier officiel, pas de preuves et/ou notifications qui ont été faites à la Commune d'Aubonne qui indiquent que la Commune de Lavigny n'entre pas en matière sur ce projet.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, qui n'est pas intervenu avant car directement impacté par ce projet (les piliers du pont se posent sur sa propriété) avise que la Municipalité va très rapidement prendre les mesures adéquates pour signifier la position du Conseil communal et de la Municipalité de Lavigny à la Commune d'Aubonne par courrier officiel.
La Municipalité de Lavigny répondra au postulat déposé.

Le Président informe que le postulat a été valablement déposé et signé par 29 Conseillers-ères

- Vote :

« Acceptez-vous le postulat **Aubonne, une variante de contournement sans consentement** tel que déposé et signé ?

Résultat : 27 OUI 0 NON 1 ABSTENTION.

Le postulat déposé « Aubonne, une variante de contournement sans consentement » est accepté.

Le Président demande à la Municipalité d'entreprendre les actions demandées par ledit postulat et de rendre un rapport complet avant le 30 juin 2021, soit avant la fin de cette législature.

Le Président propose de passer à la suite de l'ordre du jour. Comme les rapports ont été envoyés par courrier et que chacun a pu en prendre connaissance, il demande que seules les conclusions soient lues.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°2/2020 – ACHAT DE LA PARCELLE 77 SISE A LAVIGNY.

Monsieur Philippe Estiévenart donne lecture des conclusions dudit rapport.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

6. RAPPORT DE LA COMFIN SUR LE PREAVIS N°2/2020 – ACHAT DE LA PARCELLE 77 SISE A LAVIGNY.

Monsieur Laurent Bourgeois donne lecture des conclusions dudit rapport.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Jan remarque qu'en ne lisant que les conclusions nous passons sur un point essentiel du rapport de la Commission des finances qui relève que cette acquisition n'a de sens que si le Conseil soutient la constitution du DDP.

La parole n'est plus demandée.

- Vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°2/2020 – Achat de la parcelle 77 sise à Lavigny tel que présenté ? »

Résultat : 27 OUI 1 NON 0 ABSTENTION.

Le préavis municipal N°2/2020 est accepté.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°3/2020 – PROJET DE SIGNATURE D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE (DDP) SUR LES PARCELLES N°53, 57 ET 77 EN FAVEUR DE LA FONDATION « EQUITIM » ET LA CREATION DE SURFACES D'ACTIVITE ET D'UN PARKING COMMUNAL.

Monsieur Philippe Estiévenart donne lecture des conclusions dudit rapport.

Le rapport comporte des amendements, soit :

« Amendements à réaliser dans le cadre du projet de DDP daté du 12 juin 2020 »

- **Exposé préalable**

Point b. Ajout d'une phrase à la fin du second paragraphe « La commune se réserve la possibilité de morceler la parcelle 57 afin d'isoler la part de la parcelle non grevée de la servitude de droit de superficie »

- **Article 2 Délais envers la promettante-superficière**

Ajout d'un second paragraphe : « A ce sujet, Equitim s'engage à collaborer avec la commune de Lavigny, laquelle disposera d'un droit de regard complet sur le

développement du dossier d'enquête. La commune de Lavigny pourra prendre part à toutes les décisions en relation avec les constructions. Pour la clarté du texte, il est précisé qu'elle ne pourra pas imposer des choix ayant objectivement un impact financier sur le projet ».

- **Article 7 Cessibilité**

Le droit de superficie dont question est cessible et transmissible. La commune de Lavigny devra être informé de toute cession ou de tout transfert juridique projeté par Equitim. La commune de Lavigny aura un droit de préemption pour la reprise du droit de superficie.

De là l'ajout de la phrase suivante à la fin du premier paragraphe

« Il est rappelé le droit de préemption légal de la promettante-superficiante (article II-14 (quatorze) ci-dessous) »

- **Article 11 Engagement de la promettante-superficiante**

a. **Paragraphe prix de vente 1^{er} alinéa**

Remplacement de « soit le coût de construction brut facturé par les entreprises » par « soit le coût NET facturé par les entreprises »

b. **Paragraphe prix de vente 2^{er} alinéa**

Remplacement de « Ainsi, à la fin des constructions, la commune de Lavigny aura accès, ... » par « Ainsi, DURANT TOUTE LA CONSTRUCTION, la commune de Lavigny aura accès, ... »

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Georgeta Rossier souligne que le titre dudit rapport n'est pas identique au préavis municipal présenté et demande que cela soit corrigé.

Le Président et l'Assemblée accepte. L'intitulé sera corrigé.

La parole n'est plus demandée.

8. RAPPORT DE LA COMFIN SUR LE PREAVIS N°3/2020 – PROJET DE SIGNATURE D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE (DDP) SUR LES PARCELLES N°53, 57 ET 77 EN FAVEUR DE LA FONDATION « EQUITIM » ET LA CREATION DE SURFACES D'ACTIVITE ET D'UN PARKING COMMUNAL

Monsieur Laurent Bourgeois informe que la transcription du titre du préavis municipal sera faite sur ledit rapport. Il donne lecture des conclusions du rapport de la ComFin.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi remarque que les conclusions des rapports diffèrent entre les Commissions et informe que la Commission des finances soutient les amendements proposés par la Commission ad hoc.

La parole n'est plus demandée.

Le Président, comme précédemment, propose le vote sur l'intitulé dudit préavis. L'Assemblée accepte. Celui-ci sera corrigé.

- Vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°3/2020 – Projet de signature d’un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur les parcelles N°53, 57 et 77 en faveur de la Fondation Equitim et la création de surfaces d’activités et d’un parking communal »

Résultat : 27 OUI 1NON 0 ABSTENTION.

Le préavis municipal N°3/2020 est accepté.

*(***voir page 165, demande importante de modification de la part de Madame Ingrid Ciampi sur cet objet pour cause de vice de forme)*

Monsieur Christian Grin remercie au nom de la Municipalité le Conseil communal d’avoir accepté les deux préavis et pour la confiance qui lui est témoignée. La Municipalité est heureuse de voir que ce projet, important pour le village, soit accepté à une large majorité du Conseil communal.

La 1^{ère} étape étant franchie, la 2^{ème} étape mène vers la préparation du projet et la mise à l’enquête de celui-ci. Lors des séances de préparation, seront présents deux représentants du Conseil communal et deux représentants dits « les voisins » pour mener au mieux et dans l’harmonie ce projet qui doit passer à l’unanimité et sans oppositions. Cela sera un travail difficile et être à l’écoute de toutes les sensibilités pour trouver le projet qui nous réunira tous. La 1^{ère} séance devrait être fixée début juillet, date à définir avec Equitim. Monsieur Pierre-Yves Rochat est l’un des représentants du Conseil ; il est souhaitable qu’une autre personne du Conseil se présente à la fin de cette séance du Conseil communal. Monsieur Moser et Monsieur Proust, représentants de la Fondation Equitim répondrons à leurs questions. Monsieur Grin les remercie et réitère ses remerciements aux Conseillers-ères.

Le Président remercie Monsieur Christian Grin.

La parole n’est plus demandée.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°5/2020 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DEFENSE INCENDIE ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE A LA ROUTE DU MOULIN MARTINET ET DES EAUX CLAIRES AU CHEMIN DU SIGNAL.

Monsieur Jean-Frédéric Favre donne lecture des conclusions dudit rapport.

La parole n’est pas demandée.

10. RAPPORT DE LA COMFIN SUR LE PREAVIS N°5/2020 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DEFENSE INCENDIE ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE A LA ROUTE DU MOULIN MARTINET ET DES EAUX CLAIRES AU CHEMIN DU SIGNAL.

Madame Ingrid Ciampi donne lecture des conclusions dudit rapport.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi souligne que les conclusions sont différentes entre ledit préavis municipal et celles de la ComFin et elle revient également sur le préavis municipal N°3/2020 :

*** Elle estime qu'il y a vice de forme. Les amendements proposés par la Commission ad hoc n'ont pas été votés séparément. Le vote s'est fait sur le « préavis » seul et pas amendé. Elle demande que le Conseil vote sur les amendements et sollicite une suspension de séance pour en discuter .

Le Président accepte et suspend la séance du Conseil.

Reprise de la séance du Conseil communal.

***Le Président demande aux Conseillers-ères de voter sur la conclusion du rapport de la Commission ad hoc, soit : « **La Commission ad hoc propose, à l'unanimité des membres présents au Conseil communal d'accepter le préavis de la municipalité 03/2020 tel qu'amendé dans le projet du 12 juin 2020 ?** ».

*** **Résultat** : L'amendement est accepté à l'unanimité.

***Le Président propose de revenir sur le rapport de la Commission des Finances relatif au même préavis et de voter sur les trois points des conclusions de celle-ci en y incluant la conclusion de la Commission ad hoc, soit : « **La Commission des finances propose, à l'unanimité des membres présents au Conseil communal d'accepter le préavis de la Municipalité N°03/2020, tel qu'amendé dans le projet du 12 juin 2020 ?** ».

Résultat : 27 OUI 1NON 0 ABSTENTION.

Le Président propose de revenir au point 10 de l'ordre du jour, préavis municipal N°5/2020. La Commission des finances demande à la Municipalité si elle accepte de se rallier à la modification apportée au point 3 et l'ajout des points 5 et 6 aux conclusions. Ledit préavis est amendé ?

La Municipalité se rallie aux conclusions de la Commission des finances.

La parole n'est plus demandée.

- Vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°5/2020 – Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable à la Route du Moulin Martinet et des eaux claires au Chemin du Signal, tel que présenté, modifié et amendé ? ».

Résultat : 28 OUI 0 NON 0 ABSTENTION.

Le préavis municipal N°5/2020 est accepté à l'unanimité, tel que présenté, modifié et amendé.

11. PREAVIS N°4/2020 – COMPTES DE L'EXERCICE 2019 ET RAPPORT DE GESTION.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, présente les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, présente le rapport de gestion.

Quelques points sont relevés :

- Au 31 décembre 2019, la population de Lavigny était de 992 habitants (999 en 2018)
- Il y a eu sept naissances,
- Une pensée de sympathie pour les familles des six personnes décédées,
- Onze habitants ont obtenu la nationalité suisse. Plusieurs dossiers sont toujours en cours.
- A la fin de l'année 2019, le nombre d'élèves de notre Commune se monte à 146, soit une augmentation de 4 élèves par rapport à l'année précédente.

Il informe qu'à la fin du rapport de gestion se trouve les questions des Commissions et les réponses de la Municipalité. Ce livret est lié aux comptes et il est important de lire cette brochure qui contient tous les travaux, tout ce qui s'est passé dans la Commune.

La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie Messieurs Philipona et Rochat.

Il prie les Commissions d'étudier les préavis et de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal fixée le 23 septembre.

12. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL (2020-2021).

Le Président propose de passer à l'élection du Bureau du Conseil. Il cède sa place à Madame Georgeta Rossier, 1^{ère} vice-Présidente.

1/ Election du Président :

Madame Georgeta Rossier propose Monsieur Jörg Frischholz à la présidence du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Jörg Frischholz accepte de reprendre la présidence du Conseil pour une année.

Monsieur Jörg Frischholz est élu tacitement et par acclamations Président du Conseil communal.

Il remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est accordée.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Le Président propose Madame Georgeta Rossier, actuelle 1^{ère} vice-Présidente.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Madame Georgeta Rossier accepte.

Madame Georgeta Rossier est élue tacitement et par acclamations 1^{ère} vice-Présidente du Conseil.

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Le Président propose Monsieur Roman Tarnovsky, actuel 2^{ème} vice-Président.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.
Monsieur Roman Tarnovsky accepte.

Monsieur Roman Tarnovsky est élu tacitement et par acclamations 2^{ème} vice-Président du Conseil.

4/ Election des scrutateurs-trices :

Le Président rappelle la procédure appliquée habituellement qui veut que les scrutateurs quittent leur fonction après une année pour laisser la place aux suppléants.

Il propose les candidatures de Madame Marie-Noëlle Bourgeois et Madame Elena Tarnovskaya.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mesdames Bourgeois et Tarnovskaya acceptent.

**Madame Marie-Noëlle Bourgeois est élue tacitement et par acclamations scrutatrice.
Madame Elena Tarnovskaya est élue tacitement et par acclamations scrutatrice.**

5/ Election des scrutateurs-trices suppléants-es :

Monsieur Philippe Estiévenart propose Monsieur Vincent Porchet.

Monsieur Pierre-Yves Rochat propose Monsieur Philippe Estiévenart.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Messieurs Porchet et Estiévenart acceptent.

**Monsieur Vincent Porchet est élu tacitement et par acclamations scrutateur suppléant.
Monsieur Philippe Estiévenart est élu tacitement et par acclamations scrutateur suppléant.**

13. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Willy Favre informe concernant les parkings/places de parcs :

- En 2019, quatre places supplémentaires ont été créés sur le chemin du Moulin Martinet, entre l'arrière de l'Auberge et la cave Rossier ; ce sont des places existantes mais qui ont été marquées. En séance de Municipalité, il a été adopté un projet de règlement sur le stationnement privilégié pour les résidents et un projet de règlement municipal qui sera présenté au Conseil en septembre.

Monsieur Rémy Wulliens informe sur les travaux :

- En l'espace de dix jours deux canalisations ont été bouchées par des LINGETTES...l'ennemi n°1. Les grands moyens ont dû être employés pour déboucher les canalisations. Il rappelle que les lingettes vont à la POUBELLE et pas dans les toilettes.
- Il remercie le Conseil pour la validation des préavis.
- Les travaux ont commencé au carrefour/chemin Moulin Martinet. Le débit d'eau des fontaines a été arrêté, les conduites stoppées pour installer la nouvelle conduite.

Monsieur Christian Grin informe :

- La cause entre la Commune et les anciens aubergistes est clause. Une solution à l'amiable a été trouvée entre avocats sans passer par le tribunal. Financièrement ce n'est pas encore terminé car il reste du matériel à vendre, soit du petit matériel de cuisine et des services
- Concernant le nouvel aubergiste, la Municipalité est très satisfaite. Elle formule ses meilleurs vœux pour un avenir prometteur et pour que l'auberge soit utilisée dans sa pleine capacité.
- Dès le début des vacances d'été, il est prévu de terminer les travaux dans le préau de l'école, soit le remplacement des portes-fenêtres et rafraîchir avec la peinture. Il reste le déplacement du radiateur.
- Grande salle ; les travaux sur le toit plat seront terminés cette semaine et la révision de la scène est prévue durant l'été, soit remplacement des roulements, poulies et des fixations.
- Maison de commune : une fuite d'eau dans les abris a été découverte ; les tuyaux d'eau chaude perdaient de l'eau... qui a traversé la dalle. Les travaux entrepris seront de sécher les conduites, les sabler et ensuite les enduire d'un composant pour l'étanchéité. L'assurance prendra en grande partie les frais ; le solde, environ CHF 10'000.- sera réglé par la Commune.
- Déchets : un « tout ménage » sera distribué début juillet concernant l'élimination des déchets dont le plastique, le tri et l'utilisation de la déchetterie. Merci de respecter les consignes. Nous avons la chance d'avoir une déchetterie ouverte 6/7 jours en été. Par manque de personne à la réception, il est demandé à chacun un effort dans le tri et le dépôt des déchets à la déchetterie.

Monsieur Claude Philipona avise que pour faire suite à une diminution de la population, donc d'enfants scolarisés et particulièrement ceux étant dans les classes 1P à 4P, le nombre d'enfants cumulés entre St-Livres et Lavigny ne permet pas d'avoir quatre classes à Lavigny pour la prochaine année scolaire. L'établissement scolaire a ainsi décidé d'ouvrir trois classes à Lavigny, soit une classe 2P, 3P et 4P. Il rappelle et souligne que ce n'est pas du ressort de la Municipalité ou de l'ASSAGIE mais de l'établissement scolaire.

Le Syndic annonce qu'il n'y aura pas de manifestation pour le 1^{er} août à Lavigny, comme dans de nombreuses communes.

Il rappelle que le Conseil communal a terminé sa 4^{ème} année de législature et entame la dernière année. Il demande aux Conseillers-ères de réfléchir à ce qu'ils veulent faire. Les listes seront ouvertes en fin d'année, tout début janvier...vous pourrez vous réinscrire. Cherchez du monde...maintenant. Les listes sont ouvertes pour un laps de temps très court. Les élections auront lieu début mars 2021.

Allez-vous continuer à contribuer à ce que cette commune, votre commune soit presque parfaite ? A contribuer au bien-être de la population ? Il faut penser à rechercher du monde.

Quand le Législatif et l'Exécutif s'entendent bien...ce n'est que du plaisir. Dans la composition actuelle tout va bien, investissez-vous, parlez-en autour de vous pour ceux qui désirent s'investir.

Merci pour tout, merci à tous...

Le Syndic, Monsieur Bernard Rochat, informe qu'il prendra congé à la fin de cette législature et ne se représentera pas.

La parole n'est plus demandée.

14. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Madame Georgeta Rossier indique que la circulation pour accéder au chemin du Moulin Martinet pose un problème par suite des travaux. Elle demande si on peut fluidifier le trafic au carrefour, vers les travaux sur les conduites ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'entreprise a rencontré quelques problèmes de déblayage au début des travaux et que cette option a été choisie pour permettre à celle-ci de faire les fouilles et les premiers sondages. La nouvelle conduite est posée et cette partie sera rebouchée d'ici la fin de la semaine et lundi la circulation ira mieux.
- Monsieur Laurent Zurflüh revient sur le même sujet et confirme que c'était plutôt chaotique. L'idée de fermer et d'interdire par des panneaux la circulation de remonter aurait été une bonne idée. Faire une sorte de giratoire avec la déchetterie pour éviter les croisements aurait pu améliorer la situation. Il y a eu un manque de créativité dans la gestion du chantier. Par exemple, les deux bennes installées sur le mini trottoir du chemin du Moulin Martinet et en sus un tas de sable à côté laisse tout juste le passage pour une voiture, les piétons ne sont absolument pas protégés. Il fait la remarque que des améliorations pourraient être apportées sachant que ce chantier va durer jusqu'en septembre. Demander à l'entreprise Camandona de réfléchir un petit peu, comment organiser le chantier et la place à disposition afin de garantir la sécurité des piétons. Et ensuite le trafic.
- Monsieur Vincent Porchet revient sur le problème des lingettes et trouve intéressant que le Conseil soit sensibilisé à cette problématique cependant il souhaite savoir si quelque chose est fait pour sensibiliser également la population ? Un tout ménage va être envoyé mais peut-on faire autre chose pour éviter des frais à la Commune ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, indique que des recherches vont être faites pour savoir d'où viennent ces lingettes. Une lettre des quatre communes, la Commune de Lavigny fait partie de la STEP qui se trouve à Aubonne, avait été envoyée pour sensibiliser les personnes mais cela n'a pas suffi.
- Monsieur Laurent Zurflüh souligne, concernant la déchetterie, que peut-être certaines personnes ne font pas plus attention pas parce qu'il manque du personnel à la réception mais parce que les bennes sont pleines de déchets et débordent, que c'est très souvent dégueulasse, donc cela n'incite pas les gens à garder la propreté. S'il y avait une amélioration de la tenue de la déchetterie peut-être que les personnes seraient sensibilisées et les inciterait à faire un effort dans le tri des déchets.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, indique qu'il est en tractation avec l'entreprise Ecorecyclage. Ces dernières semaines, il y a eu quelques améliorations au niveau de l'ordre et de la propreté...mais le sujet reste d'actualité.
- Madame Annelise Girard informe qu'elle s'est rendue à la déchetterie et l'a trouvée dans un état immonde, des plastiques partout, la barrière ouverte.
- Madame Cathy Zanola Rossier revient sur les canalisations qui ont été bouchées par les lingettes. Elle souligne qu'il s'agit également de pollution à l'environnement et que cela pose de gros problèmes. Le communiquer lors d'un prochain tout ménage ou courrier n'est pas suffisant...il reste un grand travail à faire.

La parole n'est plus demandée.

Le Président renouvelle à l'Assemblée ses remerciements pour la confiance qui lui est témoignée par sa réélection.

Comme l'a dit le Syndic, il invite les Conseillers-ères à la réflexion suivante : réfléchissez à ce que vous voulez pour la prochaine législature.

Il prie l'Assemblée de se rendre à l'Auberge où l'attend un apéritif et le repas qui suivra et il lui souhaite une agréable soirée.

Il rappelle la date de la prochaine séance du Conseil fixée pour le **23 septembre à 20H15, dans cette même salle.**

Il clôt la séance à 19H30

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone